

## **Décisions du Conseil Municipal du 25 septembre 2007.**

**Informations données par M. le maire sur la réunion cantonale du 21 septembre :** les besoins pour Saint-Julien-aux-Bois pour l'année à venir ont été présentés par le Maire au Président du Conseil Général avec l'ordre de priorité suivant :

1/ Reconstruction des 3 ponts de Doulet, de Labrousse et de Lagarde à Doulet et des deux digues d'Ancèze et du Quinsac. Le coût total des reconstructions est estimé à 320 000 €HT, les ponts de Labrousse et Doulet étant prioritaires.

2/ La téléphonie mobile.

3/ Voierie : 30 000 €HT. La commune a 52 km de voirie à entretenir.

4/ Mise aux normes du Presbytère : 31 000 €HT, déjà demandée en 2006.

5/ Restauration de la Piéta à l'Eglise: 8 000 €HT

6/ Pour l'agrandissement de l'usine FABIE, prévoir à terme, une réorganisation du traitement des eaux usées.

Pour la **téléphonie mobile**, le Président du Conseil Général a rappelé que les trois opérateurs ont reconnu que Saint-Julien-aux-Bois et six autres communes de la Corrèze étaient en zone blanche sur des critères très serrés. Le Conseil Général ayant installé tous les pylônes prévus en Corrèze connaît parfaitement qui est desservi et qui ne l'est pas, cette connaissance situe bien la Corrèze par rapport aux objectifs du Ministère, des pylônes ayant été rendus disponibles suite aux réalisations. Le Président du Conseil Général a rencontré le Directeur de la Délégation à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires sur ce sujet.

### **Planification des actions de reconstruction des ponts détruits le 14 juin.**

M. le Maire rappelle que la demande de la Commune de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise à la Préfecture le 18 juin, les estimations des coûts ayant été remises au Président du Conseil Général et au Secrétaire Général de la Préfecture le 22 juin. La Préfecture a transmis cette demande le 22 juillet au Ministère.

Cette demande de reconnaissance a fait l'objet de nombreuses démarches de l'équipe municipale auprès du Conseil Général et de son Président que la municipalité remercie pour l'écoute qu'elle a reçue. Elle a été appuyée par le Sénateur Georges Mouly (lettre adressée au Ministre le 31 août) et a fait l'objet de plusieurs interventions du Président du Conseil Général auprès de Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur.

La Commission Nationale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle devait se réunir fin septembre, mais aucune nouvelle ne nous était parvenue le 25 septembre.

MM. Joulie et Levêque de la DDE, ayant été invités en réunion du Conseil Municipal par le Maire pour l'examen de ce sujet, M. Joulie a fait la présentation suivante.

L'estimation du coût des réparations transmise par Saint-Julien-aux-Bois résulte d'une étude du Laboratoire de la DDE conduite dans le cadre d'une extension gratuite de la convention de services signée entre la DDE et la Mairie.

La première étape comprendra deux actions : la réalisation des études hydrauliques et de dimensionnement des ouvrages et la constitution du dossier présentant les mesures prises pour le respect de la loi sur l'eau pendant la réalisation des travaux.

Pour cette étape il semble intéressant que les communes concernées sur le Canton se regroupent et désignent un coordonnateur appuyé par la DDE. Cette disposition permettra de simplifier les démarches avec la Préfecture et de faire des économies sur les publications des consultations, par exemple. Elle devrait permettre à la fin de novembre de connaître les coûts des travaux, la Préfecture pouvant alors définir l'amplitude des aides que les communes pourront avoir pour la préparation de leurs budgets.

Saint-Julien-aux-Bois fera réaliser les relevés topographiques et établira des conventions avec les propriétaires riverains des ponts pour les interventions.

Le planning prévisionnel prévoit le retour des ponts à la circulation au deuxième semestre 2008. Ce planning ne tient compte d'aucun aléa. Le Conseil Municipal remercie MM. Joulie et Lévêque pour leur participation.

**Pour l'étude de mise en conformité avec la nouvelle réglementation de l'épandage des boues générées par la station d'épuration**, le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité la proposition de SEDE Environnement qui était la plus intéressante des trois entreprises consultées. Ce choix s'est appuyé sur le coût de la prestation, l'expérience acquise dans le domaine et le délai de réalisation.

**Pour l'achat de la chaudière du presbytère**, le Conseil Municipal a retenu la proposition de M. Lavergne qui était la plus intéressante.

**Les taux d'avancement de grade des agents de la Commune** ont été fixés par le Conseil Municipal.

**La durée** de travail hebdomadaire des agents de la Cantine a été augmentée pour tenir compte de l'accroissement du nombre des élèves.

**A la demande de l'Instituteur** pour la formation des élèves, l'ADSL sera mis à disposition de l'Ecole.

**L'installation des premiers ponts WIFI** est en cours par Limousin-Wireless qui travaille en liaison avec France Télécom, en commençant par les professionnels. Cette installation permettra aux zones non encore desservies de disposer du Haut Débit. Cette action doit améliorer la communication qui constitue un point faible sur la Commune.

**Le Maire informe le Conseil Municipal de l'écriture** du Plan de Sauvegarde Communal. C'est le maillon local d'organisation de la sécurité civile qui s'intègre dans un dispositif comprenant trois autres niveaux : départemental, zonal et national. Il prévoit les dispositions à mettre en œuvre en cas de crise (climatique, sanitaire, accidents, etc.) avec le recensement des risques et des moyens disponibles pour avertir et venir en aide aux habitants de la commune et la définition d'un dispositif de gestion de crise.

**Fête du 28 octobre** : Madame le Président du Comité des Fêtes fait le point sur l'organisation de la fête prévue le 28 octobre à Saint-Julien-aux-Bois, fête qui sera précédée d'un dîner dansant le 27 octobre. Le Conseil Municipal félicite le Comité des Fêtes pour son efficacité.

\*\*\*\*\*

## **AVIS A LA POPULATION**

**Nous vous informons que la commune de SAINT JULIEN AUX BOIS a été déclarée en CATASTROPHE NATURELLE pour les inondations.**

**Si vous avez eu des dégâts lors de l'orage du 14 juin dernier, veuillez contacter votre compagnie d'assurance, dans les 10 jours qui viennent.**